

GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Notre garantie à vie limitée couvre tout défaut de fabrication ou de matériau lorsque le produit est utilisé dans des conditions normales.
- Cette garantie est offerte exclusivement à l'acheteur initial du produit. Elle s'applique également aux projets résidentiels et multirésidentiels.
- Les finis chrome et acier inoxydable sont couverts tant que le produit a été utilisé dans des conditions normales et entretenu conformément aux directives détaillées sur le site barilpro.com/entretien.
- Le fini noir mat, les finis spéciaux et les pièces de plastique sont couverts par une garantie limitée de cinq (5) ans.

Toute réclamation adressée à BARIL doit être accompagnée d'une preuve d'achat ou de la facture originale. La présente garantie est non transférable et prend effet à la date initiale de l'achat effectué auprès d'un détaillant ou distributeur autorisé BARIL PRO. BARIL s'engage, par suite de son analyse, à fournir en remplacement, selon le cas, une ou plusieurs pièces de rechange ou le même produit (ou, s'il n'est plus disponible, un produit comparable d'une valeur équivalente).

EXCLUSIONS

- Tout produit BARIL PRO n'ayant pas été installé conformément aux directives du fabricant et aux lois et codes applicables en vigueur.
- Les dommages causés par, ou résultant de, l'entreposage de tout produit nettoyant, ménager ou industriel, quels qu'en soient les composants chimiques ou leur concentration, dans l'environnement immédiat du produit BARIL, notamment dans les armoires ou vanités situées sous l'évier. Ces produits nettoyants peuvent altérer ou compromettre l'intégrité du produit, y compris celle de ses différentes composantes.
- Tout produit BARIL PRO nettoyé avec des produits abrasifs, irritants ou corrosifs, ou plus généralement tout produit non recommandé pour le nettoyage de robinetterie.
- Usure normale des composantes et des finis.
- Dommages causés par de l'eau dure, des dépôts de calcaire ou de sédiments.
- Dommages ou pertes résultant d'une catastrophe, naturelle ou non, incluant notamment un incendie, une inondation, un tremblement de terre, un orage, la foudre ou tout autre phénomène comparable.
- La période de garantie relative à tout produit installé dans le cadre d'une application ou utilisation de type industriel, institutionnel ou de type commercial est de un (1) an.
- Tout autre cas découlant d'une erreur d'installation, d'un défaut d'utilisation, négligente ou abusive, ou d'entretien des produits BARIL PRO.
- Tout produit BARIL PRO installé à l'extérieur d'une résidence ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- BARIL n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou coûts, de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, accessoires ou consécutifs, y compris — sans s'y limiter — la perte d'usage des produits ou composantes BARIL PRO. Le propriétaire-utilisateur est responsable de l'accès à la résidence pour toute installation ou réparation. En aucun cas, la responsabilité totale de BARIL au titre de la présente garantie ne pourra excéder le prix d'achat original du robinet.

LIMITED LIFETIME WARRANTY

- *Against any defect affecting materials or any manufacturing defect as long as the product has been used under normal conditions.*
- *This warranty is offered and will benefit only the original purchaser of the product. This warranty covers residential and multi-residential projects.*
- *Chrome and stainless steel finishes, as long as the product has been used under normal conditions and by strictly applying the maintenance conditions described on the website at barilpro.com/maintenance.*
- *Matte black finish, special finishes and plastic components are covered by a limited five (5) year warranty.*

Proof of purchase or the original invoice of purchase must accompany any claim submitted to BARIL. This warranty is not transferable and take effect on the original purchase date from an authorized BARIL PRO retailer/distributor. BARIL agrees, following its analysis, to provide as a replacement, as the case may be, one or more spare parts or the same product (or, if it is no longer available, a comparable product of equivalent value).

EXCLUSIONS

- *Any BARIL PRO product that has not been installed in accordance with the manufacturer's instructions and the applicable laws and codes in force.*
- *Damage caused by or originating from the storage of any cleaning product - household or industrial - regardless of its chemical composition or content, in the immediate environment of the BARIL product, including cabinets and vanities located under the sink and plumbing fixtures. These cleaning products may attack and corrupt the integrity of the plumbing fixtures, including their various components.*
- *Any BARIL PRO products cleaned with abrasive, irritating or corrosive products or more generally any product not specifically recommended for cleaning faucets.*
- *Normal wear of components and finishes.*
- *Damages caused by hard water, limestone deposits or sediment.*
- *Damages or losses resulting from a disaster, natural or not, such as fire, flood, earthquake, thunder or lightning, electrical storm, or any other phenomenon of the same nature.*
- *The warranty period for any product installed as part of an application and/or use of an industrial, institutional, or commercial nature is one (1) year.*
- *Any other case resulting from an installation error, lack of use, negligent or abusive, or maintenance of BARIL PRO products.*
- *Any BARIL PRO product installed outdoors or outside of North America.*
- *BARIL is not responsible for any damages, losses, injuries, or costs of any kind, whether indirect, incidental, or consequential, including but not limited to loss of use related to BARIL PRO parts and/or products. The owner-user is responsible for access to the residence for the installation or repair of the product. BARIL's aggregate obligation under this warranty shall in no event exceed the original purchase price of the faucet.*